



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
13 août 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Vingt-neuvième session
Genève, 31 octobre-2 novembre 2012
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la trentième session.
6. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe d'experts dispose de trois jours ouvrables pour mener à bien ses travaux. C'est pourquoi il est proposé que la 1^{re} séance plénière, le mercredi 31 octobre, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et à la présentation du point 3. Les séances suivantes seront dédiées à l'examen détaillé du point 3 de l'ordre du jour, ainsi qu'à la présentation et à l'examen détaillé des points 4 et 5. Le secrétariat établira un calendrier provisoire indiquant la liste des questions à examiner, qui sera disponible le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/62

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises

3. Il convient de rappeler qu'à sa vingt-huitième session, l'ISAR a proposé d'examiner la question de la *base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises* en tant que point principal de l'ordre du jour de sa vingt-neuvième session. En outre, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de la CNUCED de réaliser des essais pilotes portant sur le Guide pratique pour le développement de la comptabilité pendant la période intersessions et de communiquer ses conclusions lors de la vingt-neuvième session de l'ISAR. Le secrétariat a donc établi une note thématique mettant en évidence les principales questions et difficultés d'ordre réglementaire et institutionnel ayant trait au Guide pratique. L'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Côte d'Ivoire, la Croatie, la Fédération de Russie, le Mexique, les Pays-Bas et le Viet Nam ont contribué à l'élaboration de la note thématique du secrétariat, dont l'ISAR est saisi à sa vingt-neuvième session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/63

Base réglementaire et institutionnelle concernant la publication d'informations de qualité par les entreprises: questions et difficultés

Point 4

Questions diverses

4. Au titre de ce point, le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner des questions telles que la publication d'informations sur les changements climatiques, sur la gouvernance d'entreprise et, plus généralement, sur la durabilité compte tenu des résultats de la Conférence de Rio+20. Il pourrait également se pencher sur les changements les plus récents survenus dans les domaines de la comptabilité internationale, de la vérification des

comptes, de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise et sur la responsabilité des entreprises et d'autres questions encore en prévoyant du temps, pendant la session, pour la présentation d'exposés par d'autres organisations, régionales et internationales, s'occupant de ces questions.

Point 5

Ordre du jour provisoire de la trentième session

5. L'ordre du jour provisoire de la trentième session sera examiné en tenant compte des résultats de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que des débats de la vingt-neuvième session et des sessions précédentes de l'ISAR.

Point 6

Adoption du rapport

6. Le Groupe de travail intergouvernemental pourrait adopter des conclusions concertées, s'il le juge nécessaire. Le Président pourrait établir un résumé. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la session et sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa quatrième session, en novembre 2012.
